

N^o 10
Joseph Rogier, maire et officier de l'état civil de la commune
de... canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, Département
Pas de Calais, ont comparu Cyrille Allot, âgé de vingt-sept ans,
et Jacques Frédéric Coquerelle, âgé de vingt-neuf ans, tuteur
deux domiciliés à Abbechtun, lesquels nous ont déclaré que Rosalie
de quatre-vingt-trois ans, ménagère domiciliée à Abbechtun,
Abbechtun, fille de feu Charles Barbé et de Marie Cochet,
en sa demeure à Liennes, hameau de la commune d'Abbechtun,
le jour du mois de juin, à cinq heures du matin, a été nous
et assés; la dite déclaration faite par les sieurs Allot
rille, et dessus dénommés, voisins du défunt; et ont, les com-
signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné

C. Coquerelle *J. Rogier*

Le sixième jour du mois de juillet, à trois heures du soir, en la Mairie et pardevant nous, Adolphe
maire et officier de l'état civil de la commune d'Abbechtun, can-
Desvres, arrondissement de Boulogne, Département du Pas de Calais,
Cyrille Allot, instituteur, âgé de vingt-sept ans, et Coquerelle
Vie, âgé de vingt-neuf ans, tuteur, tous deux domiciliés à Abbechtun,
ont déclaré que Jean François Eustache Moreau, âgé de cinquante-
domiciliés à Boulogne-Sur-Mer, né à Abbechtun,
Maurice Moreau et de Marie Antoinette Laguerre, déclarés, est
Liennes, hameau de cette commune, le vingt-septième jour du
à six heures du matin, a été nous nous sommes assés; la
fait par les sieurs Allot et Coquerelle et dessus dénommés
défunt; et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte
leur en a été donné lecture.

C. Coquerelle *J. Rogier*

N^o 11
Le sixième jour du mois de juillet, à trois heures du soir, en la Mairie et pardevant nous, Adolphe Rogier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Abbechtun, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, Département du Pas de Calais, ont comparu Doratien Moreau, âgé de cinquante-quatre ans, domestique, et Cyrille Allot, âgé de vingt-sept ans, instituteur, tous deux domiciliés à Abbechtun, lesquels nous ont déclaré que François Marie Secoutte, âgé de soixante-deux ans, ménager domicilié à Abbechtun, marié à Marie Antoinette Ducher, âgée de soixante-neuf ans, ménagère aussi domiciliée à Abbechtun, ve à Contreuil, fils de feu Pierre Marie Secoutte et de Joséphine Halez, est décédé en sa demeure à Abbechtun, le sixième jour du mois de juillet, à deux heures du soir, a été nous nous sommes assés; la dite déclaration faite par les sieurs Moreau et Allot, et dessus dénommés, les deux voisins du défunt; et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été donné lecture, excepté le sieur Moreau qui a déclaré ne savoir signer, de ce interposé.

C. Allot *J. Rogier*

N^o 12
Le sixième jour du mois de juillet, à trois heures du soir, en la Mairie et pardevant nous, Adolphe Rogier, maire et officier de l'état civil de la commune d'Abbechtun, canton de Desvres, arrondissement de Boulogne, Département du Pas de Calais, ont comparu Auguste Lemaire, âgé de vingt-quatre ans, cultivateur, et Cyrille Allot, âgé de vingt-sept ans, instituteur, tous deux domiciliés à Abbechtun, lesquels nous ont déclaré que Jean Marie Jacob, âgé de trente-neuf ans, ménager, aussi domicilié à Abbechtun, marié à Joséphine Lelotte, âgée de quarante ans, ménagère, aussi domiciliée à Abbechtun, ve à Mousvignes, fils de Marie Jacob et de Marie Françoise Poullet, est décédé en sa demeure à Abbechtun, le sixième jour du mois de juillet, de l'année mil huit cent soixante-et-un, à une heure du soir, a été nous nous sommes assés. La dite déclaration faite par les sieurs Lemaire et Allot, et dessus dénommés, et voisins du défunt; et ont les comparants signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été donné lecture.

C. Allot *J. Rogier*